



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 29 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 29 janvier 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Sébastien GRIVEL - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Karine REGOBIS à Céline DI DOMENICO
Sylvain GARREAU à Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE
Claude CHALVIN à Guillaume CARASSIO

Absente excusée : Céline GRANGÉ

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	28
Procurations :	04
Votants :	28

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/03 **Modification du tableau des emplois de la Commune de Vif**

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Délibération N°2024/03

Objet : Modification du tableau des emplois de la Commune de Vif

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2023 approuvant le tableau des emplois de la Commune,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 janvier 2024,

Vu l'avis de la Commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date du 15 janvier 2024,

Considérant les évolutions de carrière des agents et des départs de fonctionnaires, il convient de supprimer des emplois ne faisant l'objet d'aucun recrutement.

Considérant les besoins de la direction de l'aménagement urbain et des services techniques et suite au départ du responsable du service patrimoine bâti il convient de créer un poste au grade d'ingénieur à temps complet, (35h00 hebdomadaires) pour occuper les fonctions de Responsable de la programmation, des travaux et de la maintenance du Patrimoine Bâti.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- **DE SUPPRIMER** les postes suivants au 1^{er} février 2024 ;

Grade	Temps de travail du poste	Motif
Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Départ mutation
Rédacteur Principal 2ème classe	35h	Intégration autre collectivité
Chef de service de Police Municipale	35h	Avancement de grade
Technicien	35h	Intégration autre collectivité

- **DE CRÉER** le poste suivant au 1^{er} février 2024 ;

Grade	Temps de travail du poste
Ingénieur	35H00

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

ANNEXE(S) :

Tableau des emplois de la Commune

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

Cécilia BOURGIN

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 26

Contre : 2